



TROISIÈME SOMMET DU FORUM INDE-AFRIQUE

LE 29 OCTOBRE 2015

**Partenaires dans le progrès : Vers un programme de développement
dynamique et transformateur**

DÉCLARATION DELHI 2015

1. **Nous**, chefs d'État et du gouvernement et chefs de délégation représentant le continent africain, l'Union africaine (UA) et ses institutions, et le Premier Ministre de la République de l'Inde, nous nous sommes réunis à New Delhi, Inde, le 29 octobre 2015 pour le Troisième Sommet du Forum Inde-Afrique, sous le thème : *'Des partenaires dans le progrès : Vers un programme de développement dynamique et transformateur'*;
2. **Nous rappelons** les déclarations adoptées lors de notre premier sommet à New Delhi (8-9 avril 2008) et notre deuxième sommet qui s'est tenu à Addis-Abeba (24-25 mai 2011) et le cadre de coopération renforcée et le plan y afférent convenus par la suite comme constituant une fondation solide pour la consolidation de notre partenariat stratégique;
3. **Nous constatons** que les Indiens et les Africains constituent à eux deux près d'un tiers de l'humanité aujourd'hui. Toutefois, ils continuent à être exclus d'une représentation appropriée dans les institutions de gouvernance mondiale qui ont été conçues pour une époque révolue depuis longtemps. Ce sommet a lieu dans l'année du 70e anniversaire des Nations Unies. C'est aussi le premier depuis les 50 années de création de l'OUA/UA en tant que symbole du panafricanisme et de la renaissance africaine et suivant de près l'adoption historique du Programme 2063 par l'Union africaine. C'est également le premier depuis le 50e anniversaire marquant du Groupe des 77 l'année dernière. Nous exigeons une action collective urgente afin de mettre en place des structures de gouvernance mondiale plus démocratiques qui contribueront à la sécurité internationale et serviront de cadres de développement plus équitables et plus justes;
4. **Nous notons également** que l'an 2015 a été une année phare car nous, avec d'autres partenaires, avons défini un ensemble d'objectifs de développement durable dans le cadre du Programme 2030 plus large visant le développement durable, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, avec une emphase toute particulière sur le financement du développement, sujet sur lequel s'est focalisée la 3e Conférence internationale qui a eu lieu à Addis-Abeba. La communauté internationale se réunira à Paris en novembre 2015 en vue de conclure un accord ambitieux pour lutter contre le changement climatique. Ce sera suivi par la 10e réunion ministérielle de l'OMC à Nairobi.
5. **Nous avons hâte** de finaliser lors des prochaines négociations sur les changements climatiques, un accord ambitieux sur le changement climatique fondé sur les principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée. Le défi du réchauffement climatique ne peut être résolu de manière adéquate que grâce à des solutions technologiques et des ressources financières à même

de gérer la transition. Les pays en développement, tout en entreprenant des actions ambitieuses de leur propre gré, ont besoin d'être aidés pour atténuer le changement climatique et s'adapter, s'ajuster par rapport à son impact

- 6. Nous insistons** sur le fait que les préoccupations et les priorités particulières des pays africains concernant les besoins économiques et de développement et la protection contre les vulnérabilités nécessitent une action collective de la part de la communauté internationale. Les ODD exploitent et renforcent notre engagement envers les OMD, se concentrent sur la croissance économique, l'industrialisation, l'infrastructure et l'emploi comme les moteurs fondamentaux du développement durable et contiennent un ensemble ambitieux de moyens de mise en œuvre pour aider les pays en développement, un package qui est complété par le Programme d'action d'Addis-Abeba. La nécessité d'un environnement économique international favorable, les flux d'investissement renforcés, un régime commercial multilatéral favorable et un cadre renforcé pour les collaborations technologiques, n'a jamais été aussi pressante en vue de favoriser et de soutenir la croissance économique, d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable. La réforme du système financier international pour le rendre plus démocratique et plus adapté aux besoins des pays en développement doit être poursuivie d'une manière durable;
- 7. Nous reconnaissons en outre** que les peuples de l'Afrique et de l'Inde se connaissent les uns les autres et ont fait le commerce dans l'océan indien depuis des millénaires. Notre expérience commune partagée d'un passé colonial et la solidarité de notre résistance contre ce dernier, ont cimenté notre aspiration commune pour un ordre politique et économique international plus juste et équitable dans un monde de plus en plus globalisé. L'Afrique et l'Inde représentent les économies en croissance rapide avec des avantages démographiques et misent sur leur partenariat de développement de longue date, notamment par le biais de la participation active de la Diaspora indienne à travers le Continent africain ;
- 8. Nous reconnaissons** que notre partenariat est fondé sur la reconnaissance du fait que nos peuples sont notre ressource fondamentale et que les ressources humaines capables et compétentes sont forcément la base-même pour créer la prospérité pour tous ;
- 9. Nous réitérons** notre engagement à renforcer davantage les relations entre l'Afrique et l'Inde dans les domaines politiques, économiques et socioculturels, fondés sur les principes de réciprocité, de complémentarité et d'un vrai sentiment de solidarité ainsi que la promotion des interactions de peuple à peuple ;

- 10. Nous reconnaissons** qu'une coopération en matière de l'accès généralisé à une éducation de qualité à travers des bourses d'études à l'intention des étudiants et la portée du télé-enseignement à l'aide des technologies modernes de communication, donne une force formidable à nos peuples et institutions. Le développement des compétences est tout aussi important afin d'autonomiser les ouvriers et de permettre le développement de divers secteurs économiques. Il s'agit d'un autre domaine de notre coopération en cours par le biais de vastes programmes de formation, de renforcement des capacités, la mise en place des centres de formation et d'autres institutions ;
- 11. Nous nous engageons** à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'autant plus que l'an 2015 est désigné par l'Union africaine, comme l'année de l'autonomisation et du développement de la femme. Exploiter les talents et les capacités des femmes va grandement contribuer à rendre irréversible l'éradication de la pauvreté, protéger et promouvoir les droits de l'homme et bâtir des sociétés davantage non-violentes et plus respectueuses de l'environnement ;
- 12. Nous confirmons** notre respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ainsi que pour la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ;
- 13. Nous réaffirmons** notre respect des droits de l'homme ainsi que des principes d'égalité et de bénéfice mutuel ;
- 14. Nous croyons** que les Nations Unies devraient fonctionner d'une manière transparente, efficiente et efficace et que la composition des organes centraux doit refléter les réalités contemporaines afin de travailler vers la réalisation du programme 2030 pour le développement durable et de relever les défis d'un monde qui se voit rétréci face aux forces modernes de la mondialisation, confronté à des menaces allant d'un environnement de sécurité considérablement transformé au changement climatique ;
- 15. Nous réaffirmons** notre engagement fort pour une réforme complète du système des Nations Unies, y compris de son Conseil de Sécurité, en vue de le rendre plus représentatif sur le plan régional, plus démocratique, plus responsable et plus efficace ;
- 16. Nous reconnaissons** que le partenariat de développement Afrique-Inde de longue date et à multiples facettes, est fondé sur l'égalité, la solidarité et l'amitié, représente la coopération Sud-Sud dans toutes ses dimensions, et englobe le développement des ressources humaines par le biais des bourses, de la formation et du renforcement des capacités ; l'aide financière sous forme de subventions et de crédit à des conditions faciles pour mettre en œuvre divers

projets de biens publics, y compris l'éducation, la santé et les infrastructures; les préférences commerciales ; les collaborations technologiques ; l'aide humanitaire, financière et en nature dans les situations d'urgence ; la coopération maritime ; le déploiement des troupes de maintien de la paix qui accomplissent également des tâches développementales et humanitaires ; les négociations collectives dans des fora multilatéraux pour des causes et des préoccupations communes, entre autres ;

17. Nous reconnaissons que le terrorisme et l'intégrisme violent ont émergé comme les principales menaces pour les nations et nos sociétés et les condamnons sous toutes leurs formes et manifestations. La menace des acteurs non étatiques y compris des groupes armés a acquis une nouvelle dimension à mesure qu'ils se sont répandus géographiquement, ont acquis des ressources et de nouveaux instruments en vue de faire répandre l'idéologie intégriste et d'attirer des recrues. Relever ce défi exige une stratégie et une coopération à l'échelle mondiale. Nous soulignons qu'aucune cause ou grief ne peut justifier les actes de terreur et décidons de maintenir la tolérance zéro contre le terrorisme. Nous appelons tous les pays à veiller à ce que leurs territoires ne soient pas utilisés pour des activités terroristes transfrontalières. Nous condamnons fermement l'aide financière directe ou indirecte accordée à des groupes terroristes ou à leurs membres individuels par les États ou leurs systèmes, pour la poursuite de ces activités

18. Nous soulignons notre obligation forte pour lutter contre la drogue et le trafic d'êtres humains et d'autres formes de criminalité transnationale organisée comme la prise d'otages, la piraterie et la prolifération illicite de petites armes et d'armes légères et réaffirmons notre détermination et notre engagement à travailler ensemble à cet égard ;

19. Nous reconnaissons que les liens commerciaux, d'investissement et de technologie croissants constituent une base solide pour notre engagement puisque nos entreprises donnent une forte dimension à notre partenariat par le biais de tels liens. À cet égard, nous nous félicitons de la signature de l'accord de libre-échange Tripartite (TFTA) à Sharm El Sheikh, en Égypte, par les dirigeants des 26 pays africains appartenant à trois communautés économiques régionales – Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de Afrique de l'Est (EAC) et le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA). L'Inde salue l'Union africaine concernant le lancement du processus de négociation pour la mise en place de la Zone de Libre-Échange Continentale (CFTA) visant à intégrer les marchés de l'Afrique, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans le traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (AEC) et sa détermination à

soutenir le travail du Forum de négociation - Zone de Libre-Échange Continentale (CFTA-NF) vers la conclusion des négociations d'ici 2017. L'Inde attend avec impatience de travailler en étroite collaboration avec ces nouvelles architectures économiques régissant l'élargissement des liens commerciaux et d'investissements ;

20. Nous reconnaissons en outre l'énorme potentiel d'expansion du commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde et l'Afrique applaudit l'engagement de l'Inde à continuer à contribuer de façon significative au développement d'institutions et de capacités africaines en soutenant l'industrialisation et l'amélioration de la valorisation et la transformation à valeur ajoutée des matières premières en Afrique ;

21. Nous notons que l'Afrique et l'Inde, en plus d'avoir de grandes surfaces terrestres, ont des côtes très longues et un grand nombre de territoires insulaires. Nous reconnaissons l'importance des Océans et des mers à la subsistance de nos peuples et que la sécurité maritime est une condition sine qua non pour le développement de l'économie Bleue/Océanique. L'Inde collaborera en vue d'accompagner l'Afrique, le cas échéant, dans la mise en oeuvre de la Stratégie maritime intégrée (SMI) de l'Afrique de 2050 de l'Union africaine conformément à la Loi maritime internationale ;

22. Nous prenons en compte le fait que ce nouveau contexte de sécurité internationale et la nature changeante des conflits posent de nouveaux défis à l'efficacité des missions de maintien de la paix traditionnelles ;

23. Nous apprécions le lien entre le Programme 2063 avec son plan mise en oeuvre sur 10 ans et les priorités ciblées menées par le gouvernement de l'Inde, qui devrait permettre de travailler vers le développement de la paix et de la prospérité pour nos peuples à travers l'élimination de la pauvreté, la fourniture des soins de santé, l'éducation, l'emploi, l'accès aux services énergétiques modernes, l'infrastructure, la connectivité entre les ressources et les marchés ;

24. Nous reconnaissons que les communautés saines nonobstant le sexe et l'âge sont notre responsabilité morale et sont essentielles pour que les gens puissent contribuer de manière efficace au développement économique. Fournir un accès universel aux soins de santé primaire et lutter contre les maladies sont nos priorités urgentes communes. À cet égard, l'accès à des médicaments et au traitement abordables et de qualité est un domaine crucial de notre coopération;

25. Nous notons que les technologies spatiales jouent un rôle déterminant à la fois pour permettre des plans de développement à long terme et la gestion des situations d'urgence à court terme ; et que les technologies de l'information et de

la communication numériques transforment rapidement notre monde. La connectivité et l'accès à ces technologies qui imprègnent tous les secteurs de l'économie (y compris l'éducation, la santé, la fabrication, le commerce, les services financiers) et la société jouent un rôle important dans l'habilitation des personnes;

26. Nous reconnaissons que le régime de préférences tarifaires en franchise de droits offert par l'Inde pourrait jouer un rôle important dans l'accroissement des échanges entre l'Afrique et l'Inde et **soulignons** la nécessité de créer un environnement propice à l'extension de ce régime à tous les pays africains ;

27. Nous convenons que l'amélioration de la productivité de l'agriculture, avec une utilisation durable et judicieuse des intrants est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui représente un défi important et une opportunité pour nous tous. À cet égard, **nous apprécions** les projets continentaux de l'Afrique, tels que le Programme compréhensif de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ;

28. Nous soutenons le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) et **soulignons** l'importance de renforcer la coopération en économie bleue/Océanique, en raison de son importance stratégique pour les deux parties ;

29. Nous nous engageons à régler les obstacles qui ont ralenti le progrès du partenariat Afrique-Inde et **convenons** de mettre en place le mécanisme de financement nécessaire pour assurer la pleine application des Plans d'action des sommets du Forum Inde-Afrique ;

30. Nous apprécions la nécessité d'approfondir notre amitié et de renforcer notre partenariat en nous concentrant sur des domaines plus concrets et réalisables de coopération qui auraient un effet positif sur la vie des peuples d'Afrique et d'Inde.

31. Nous convenons de coopérer dans les domaines suivants :

i) Économique

- Continuer à travailler ensemble pour la promotion des échanges d'investissement et encourager l'établissement de relations commerciales directes par l'ouverture de nouveaux marchés et élever le niveau des relations commerciales entre les deux parties afin de contribuer à une croissance durable et un développement économique ; Soutenir les mouvements de capitaux à long terme vers l'Afrique pour stimuler

l'investissement, en particulier dans les infrastructures et à cet égard, soutenir le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), notamment en ce qui concerne l'augmentation des flux financiers destiné à ce programme ; Faire appel à l'ensemble des membres de la communauté internationale de supprimer et de cesser d'imposer les mesures coercitives économiques motivées par des considérations unilatérales et mettant en danger le mouvement des fonds, les échanges commerciaux et le développement socioéconomique

- Faire appel à la communauté internationale d'accélérer le processus qui permettra aux pays pauvres très endettés de l'Afrique (PPTÉ) de bénéficier de toutes les initiatives visant l'atténuation du fardeau des dettes pour les PPTÉ, dans le cadre des concepts et des principes convenus de développement durable ;
- Renforcer la collaboration à la fois dans l'utilisation et le développement des technologies appropriées et dans les secteurs émergents et à haute technologie puisque la technologie fournit des solutions à bon nombre de nos défis communs ;
- Collaborer et coordonner dans le domaine de l'autonomisation des femmes pour améliorer le statut économique, social et juridique des femmes, donner aux femmes des possibilités d'emploi et de meilleures chances de participer dans les sphères économiques, sociales et politiques et poursuivre les efforts conjoints visant à éliminer la discrimination contre les femmes.

ii) Commerce et industrie

- Travailler en étroite collaboration dans le cadre de l'accord tripartite de libre-échange (TFTA) qui a réuni SADC, CAE et le COMESA pour l'expansion des liens commerciaux et d'investissement et étendre le cadre à d'autres communautés économiques régionales ;
- Soutenir la création de la Zone de Libre-Échange Continentale (CFTA) visant à intégrer les marchés de l'Afrique, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans le traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (AEC) et sa détermination à soutenir le travail du Forum de négociation - Zone de Libre-Échange Continentale (CFTA-NF) vers la conclusion des négociations d'ici 2017.
- Accélérer la mise en œuvre du régime de préférences tarifaires en franchise de droits offert par l'Inde puisqu'il jouera un rôle important dans l'accroissement du commerce entre l'Afrique et l'Inde ;

- Travailler vers la création d'un environnement propice à la facilitation du commerce conformément à l'accord de Bali de facilitation d'échanges commerciaux de l'OMC ;
- Soutenir la création des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Moyennes et Petites Industries (MPI) en vue de promouvoir la création d'emplois et la génération des revenus pour les peuples des deux parties ;
- Promouvoir le Partenariat Public Privé (PPP) en encourageant les entreprises indiennes à établir des unités de renforcement des compétences dans les zones industrielles africaines dans le but de former les ingénieurs, les techniciens, les cadres et les ouvriers africains ainsi que d'autres experts dans les domaines tels que la sécurité alimentaire et l'énergie solaire

iii) Agriculture

- Poursuivre la coopération conjointe dans les domaines agricoles et de sécurité alimentaire et soutenir la mise en œuvre du Programme compréhensif de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour augmenter la productivité, préserver les terres et l'environnement, et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Accroître davantage notre coopération dans l'amélioration des techniques agricoles grâce à la technologie appropriée et abordable, l'utilisation appropriée de l'irrigation, l'amélioration des variétés de cultures et d'autres mesures ;
- Promouvoir les investissements dans l'agro-industrie et les industries de transformation alimentaire pour créer des emplois et des revenus plus élevés ;

iv) Énergie

- Intensifier notre coopération en cours dans le développement de la génération des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et la biomasse ainsi que la construction des systèmes de transmission de l'énergie ;

v) Économie Bleue/Océanique

- Promouvoir la coopération dans l'économie Bleu/Océanique pour le développement durable des ressources marines;

- Mettre l'accent sur une collaboration plus étroite dans le développement d'une pêche durable, la lutte contre la pêche illicite et non réglementée, la gestion des ressources marines, l'exploration des ressources non marines, la réalisation d'enquêtes hydrographiques, la promotion de l'éco-tourisme, le développement des énergies renouvelables, la réduction des risques en cas de catastrophes grâce à des outils modernes d'avertissement opportun, le contrôle de la pollution et d'autres études côtières et océaniques.

vi) Infrastructure

- Intensifier la coopération en cours dans la formation, le renforcement des capacités, le conseil et la mise en œuvre des projets à travers le crédit concessionnel dans les domaines de l'infrastructure, y compris la gestion de l'approvisionnement en eau, la connectivité maritime, la construction et la modernisation routière et ferroviaire ;

vii) Éducation et développement des compétences

- Fournir et faciliter l'accès et l'inscription des étudiants et des universitaires africains aux meilleurs établissements d'enseignement supérieur de l'Inde dans le but de faire accroître les capacités des ressources humaines de l'Afrique, y compris dans les domaines tels que l'ingénierie, la technologie médicale et l'agriculture ;
- Collaborer dans le domaine du renforcement des capacités et de l'utilisation des technologies de télédétection pour la cartographie des ressources naturelles, y compris l'agriculture, l'eau, la couverture forestière, les ressources minérales et marines, la gestion des sinistres et la réduction des risques de catastrophe, y compris l'alerte opportune des catastrophes naturelles ;
- Favoriser la coopération entre les centres scientifiques et de recherche en Afrique et en Inde pour permettre l'utilisation des TIC et des technologies modernes et des systèmes d'information géographique ;
- Coopérer pour faire de la technologie et des réseaux numériques des outils efficaces dans notre lutte contre la pauvreté et s'assurer que cela bénéficie aux nécessiteux, améliore la prestation des services, catalyse le développement et augmente la participation des citoyens à la gouvernance, ainsi que promouvoir l'inclusion financière et l'autonomisation par l'accès aux banques, au crédit et à l'assurance sociale contre les maladies et les accidents ;

- Promouvoir la coordination et la coopération conjointe pour améliorer l'avenir de la jeunesse, à travers des programmes de renforcement des capacités et l'échange de connaissances entre les jeunes des deux côtés et renforcer leurs capacités à répondre aux défis de la mondialisation et de ses répercussions.
- Continuer à fournir l'appui nécessaire à la mise en place et l'opérationnalisation des institutions comme convenu par les deux parties.

viii) Santé

- Renforcer la coopération conjointe dans le développement de la santé et du secteur pharmaceutique ainsi que la télé-médecine et de la médecine traditionnelle, lutter conjointement contre les maladies et les pandémies et accroître l'efficacité des instituts de santé grâce à des programmes complets de formation et de coordination au niveau international pour exploiter les technologies scientifiques modernes pour la médecine et le traitement;
- Coopérer dans la formation des médecins et du personnel soignant, notamment à travers la télémédecine, les missions médicales, le développement et l'utilisation de la technologie moderne, un meilleur accès aux médicaments génériques, la promotion de l'utilisation des médecines traditionnelles et des procédures réglementaires ainsi que la lutte contre les défis posés par les pandémies.
- Coopérer pour assurer l'accès à des médicaments abordables et encourager l'innovation pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de la santé publique en tirant pleinement profit de la marge de manœuvre disponible en vertu des accords ADPIC et OMC.

ix) Paix et sécurité

- Poursuivre la collaboration dans les domaines de la paix et la sécurité ; y compris la prévention, la résolution et la gestion des conflits et la consolidation de la paix à travers l'échange de programmes d'expertise et de formation ; consolider les capacités et les mécanismes en matière de l'alerte précoce au niveau régional et continental ; renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la propagation de la culture de la paix ;
- Renforcer notre coopération dans l'amélioration de la capacité à contribuer aux efforts de maintien de la paix et de la consolidation de la

paix notamment par le biais du soutien accordé à la Force africaine en attente (FAA) et par le biais de la récente annonce par l'Inde concernant l'organisation d'un nouveau cours de formation au Centre de maintien de la paix des Nations Unies (CUNPK) à New Delhi dédié à la formation des formateurs issus des prochains pays contributeurs de troupes d'Afrique. Renforcer notre coopération pour une plus grande implication des pays contributeurs de troupes dans le processus de la prise de décision

- Promouvoir le renforcement des mécanismes des Nations Unies contre le terrorisme ; appeler tous les États à veiller au strict respect du régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le terrorisme; et appeler tous les pays à veiller à ce que leurs territoires ne soient pas utilisés pour des activités terroristes trans-frontalières. Nous exhortons la communauté internationale à coopérer avec l'urgence pour adopter la convention globale contre le terrorisme international à la 70e session de l'AGNU ;
- Promouvoir la paix et le soutien accordé aux États après les conflits en vue d'améliorer leurs priorités de développement ;
- Renforcer la coopération et la coordination entre l'Afrique et l'Inde pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ; lutter contre la criminalité transnationale pour soutenir davantage les efforts internationaux à cet égard ;
- Renforcer notre coopération dans la sécurisation des lignes de communication maritimes, la prévention des crimes transnationaux, de piraterie, le trafic de drogues, d'armes et des êtres humains grâce à la surveillance.

x) Forums multilatéraux

- Exiger une action collective urgente afin de mettre en place une architecture plus représentative de la gouvernance mondiale reflétant les réalités géopolitiques contemporaines qui contribuera à l'établissement des cadres de sécurité et de développement internationaux plus justes et plus équitables ;
- L'Inde fait note de la position africaine commune et les aspirations des pays africains d'obtenir la place qui leur revient dans un Conseil de sécurité élargi des Nations Unies comme nouveaux membres permanents, de plein droit tel qu'il figure dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. L'Afrique prend note/soutient la position de l'Inde et ses aspirations à devenir un membre permanent de plein droit au Conseil de sécurité élargi de l'ONU. Nous soulignons la nécessité d'une

mise en œuvre opportune de la décision de l'AGNU 69/560 de manière à faire un coup de pouce décisif pour obtenir des résultats concrets sur le programme de réforme du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

- Rappeler et réaffirmer les principes derrière la lutte contre le colonialisme, la xénophobie, l'apartheid et la violation des droits de l'homme pour lesquels l'Inde et l'Afrique ont lutté ensemble.
- Soutenir une solution suite aux négociations reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien donnant lieu à un État indépendant et souverain de Palestine co-existant en paix avec Israël tel que soutenu par la Feuille de route adoptée par le quartette diplomatique, les Résolutions pertinentes de l'ONU et de l'UA et conformément aux dispositions prévues par le droit international ;
- Intensifier la coordination des positions dans l'ONU, le G-77 et d'autres instances politiques, économiques et commerciales mondiales afin d'aborder conjointement les questions d'intérêt commun, conformément à l'esprit du partenariat Afrique-Inde ;
- Exhorter les pays développés à prendre des engagements ambitieux d'atténuation pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à honorer leurs engagements en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) à fournir des ressources financières ainsi que le transfert de technologie et le renforcement des capacités de soutien aux pays en développement en vue de leur permettre de répondre aux impacts du changement climatique ;
- Renforcer la coopération et la coordination dans la finalisation d'un accord ambitieux et compréhensif sur le changement climatique au cours des prochaines négociations COP 21, qui se tiendront à Paris, en France
- Se réjouir du fait que COP 22 sur le Changement climatique se déroulera sur le sol africain à Marrakech, au Maroc en 2016 et acceptons de travailler ensemble pour veiller à ce que les préoccupations des pays en développement soient satisfaites.
- S'engager à promouvoir la bonne gouvernance pour apporter le développement à nos peuples. Nous continuerons notre coopération à cet égard à travers une utilisation efficace des technologies de l'information et de communication. Nous attendons vivement d'approfondir notre coopération et notre partage d'expériences pour établir des processus électoraux équitables et transparents.
- Promouvoir et renforcer l'interaction culturelle entre les peuples et les programmes d'échanges médiatiques ainsi que l'interaction entre les intellectuels d'Afrique et de l'Inde, et encourager les efforts du secteur

privé dans les investissements culturels pour mieux informer les populations des deux côtés à propos de la réalité de leurs sociétés.

32. Mécanisme de contrôle

Nous, les Chefs d'État et du Gouvernement et les Chefs de délégation des pays africains et le Premier ministre de la République de l'Inde convenons d'adopter le Cadre de coopération stratégique Inde-Afrique de 2015 et convenons de la création d'un mécanisme régulier formel de suivi pour examiner la mise en œuvre du Cadre de coopération stratégique Inde-Afrique de 2015 et de son plan d'action dans les délais convenus.

33. Le prochain Sommet du Forum Inde-Afrique aura lieu en 2020 ;

34. Nous, les chefs d'État et du gouvernement et les chefs de délégation des pays africains remercions leurs Excellences le Président et le Premier Ministre de la République de l'Inde, le gouvernement et le peuple de l'Inde pour avoir accueilli ce Sommet et de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité qui nous ont été accordés. Le Premier ministre de l'Inde, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Inde saisit cette occasion pour remercier les chefs d'État et du gouvernement et les chefs de délégation de l'Afrique et l'Union africaine de leur participation au Troisième Sommet du Forum Inde-Afrique et de leurs suggestions des plus utiles en vue d'intensifier davantage le partenariat Inde-Afrique.

Fait à New Delhi le 29 octobre 2015

UN PARTENARIAT RENOUVELÉ – UNE VISION PARTAGÉE